



## 2 Propriété et utilisation de voiture

### 2-3 Révision périodique obligatoire des voitures « shaken »

La révision périodique des voitures sert à montrer que votre voiture est aux normes décidées par la loi. Cette révision est obligatoire et vous devez obtenir un certificat de la révision périodique (*shaken-sho*). La révision est valable deux ans pour les voitures personnelles (trois ans après la première révision d'une voiture neuve). Toutes les voitures doivent passer une révision tous les deux ans. Une vignette auto-collante carrée vous sera remise et devra être collée sur le pare-brise.

Avec un petit supplément financier, il est beaucoup plus simple de faire faire ces démarches par un concessionnaire. Si vous désirez le faire par vous-même, adressez-vous à la Direction Générale de la Circulation Routière de votre domicile.